

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 28 mars 2024, s'est rassemblé à la salle Fernand Halphen de La-Chapelle-en-Serval, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents* : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir* : François KERN à Pierre-Yves BENGHOUI, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, José HENRIQUES à Thomas IRACABAL, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Fabrice BOULAND à Jean-Claude LAFFITTE, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Caroline GODARD, Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Jeanou MOREAU, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	29*	7*	36*	21

* Anne LEFEBVRE présente des points 1 à 10 ; Thomas IRACABAL (avec pouvoir de José HENRIQUES) présent à partir du point 6.

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2024/19 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 7 février 2024.

DEL 2024/20 INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Déclaré installée Madame Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER comme représentante titulaire pour la commune de Chantilly.

Pris acte de la nouvelle composition du conseil communautaire découlant de cette installation.

DEL 2024/21 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Approuvé, à l'unanimité, la modification des commissions *Services aux usagers* et *Travaux et infrastructures*.

DEL 2024/22 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA CCAC A INITIATIVE OISE-SUD

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de Madame Florence WOERTH comme représentante de la CCAC au sein d'Initiative Oise-Sud.

DEL 2024/23 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Attribué, à la majorité (1 abstention : M. Jean EPALLE – Madame Corry NEAU ne prenant pas part au vote) les subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Association / organisme bénéficiaire	Montant 2024
<i>Manifestations à caractère intercommunal</i>	123 350 €
La Scène au jardin	9 500 €
Festival Théâtral de Coye la Forêt	21 000 €
Atelier MOZ	11 000 €
Le Ménestrel	59 000 €
Festival de cinéma d'Orry-la-Ville	5 850 €
L'Orrygeoise - Maratrail	2 000 €
Festival du Lavoir (Guiguitar Music)	5 000 €
Rallye d'Aumale (sub. Exceptionnelle 10 ans)	10 000 €
<i>Subventions à caractère hippique</i>	80 000 €
France Polo	10 000 €
Jumping (Chantilly Classic)	70 000 €
<i>Subventions à caractère économique</i>	40 000 €
Chantilly accueil pour l'emploi (CAPE)	8 000 €
Un château pour l'emploi	27 000 €
Espace Ressources Cancers Sud Oise	5 000 €
Total	243 350 €

Autorisé le Président à signer des conventions correspondantes.

DEL 2024/24 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Approuvé, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement de la CCAC relatif à l'attribution des subventions aux associations

DEL 2024/25 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA CCAC

Décidé, à l'unanimité, de prendre la compétence « Eau » visée au 7° de l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'une non-opposition des communes membres dans les trois mois et à la majorité qualifiée d'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population,

Décidé, à l'unanimité, qu'aucune délégation de compétence ne sera accordée au SIPAREP qui sera dès lors dissous au 1^{er} janvier 2025,

Autorisé, à l'unanimité, le Président à notifier la délibération correspondante aux communes membres conformément à l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et à prendre les actes nécessaires au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2025.

DEL 2024/26 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » A LA CCAC

Décidé, à l'unanimité, de prendre la compétence « Assainissement » visée au 6° de l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'une non-opposition des communes membres dans les trois mois et à la majorité qualifiée d'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population,

Décidé, à l'unanimité, qu'aucune délégation de compétence ne sera accordée au SICTEUV qui sera dès lors dissous au 1^{er} janvier 2025,

Autorisé, à l'unanimité, le Président à notifier la délibération correspondante aux communes membres conformément à l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et à prendre les actes nécessaires au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2025.

DEL 2024/27 DEMANDE D'ADHESION ET DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SICTEUB POUR LE TERRITOIRE DE LA CCAC CORRESPONDANT A AVILLY-SAINT-LEONARD, APREMONT, CHANTILLY, GOUVIEUX ET VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Décidé, à l'unanimité, de demander l'adhésion au SICTEUB à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le territoire des communes d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil-Saint-Firmin, sous réserve de l'accord des communes membres de la CCAC sur un transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2025,

Autorisé, à l'unanimité, le Président à notifier la délibération correspondante aux maires de chaque commune membre de la CCAC afin qu'elles se prononcent sur la demande d'adhésion de la Communauté de communes au SICTEUB, étant précisé que sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,

Autorisé, à l'unanimité, le Président à notifier au SICTEUB la demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le territoire des communes d'Apremont, Vineuil-Saint-Firmin, Gouvieux, Chantilly et Avilly-Saint-Léonard, adhésion qui ne pourra avoir lieu que sous réserve de l'accord des communes membres sur un transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2025.

DEL 2024/28 CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un groupe de travail « Eau et Assainissement », à raison de deux représentants par commune.

DEL 2024/29 POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE CHANTILLY-GOUVIEUX : PASSATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA CCAC ET LA VILLE DE CHANTILLY

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention de mandat entre la CCAC et la Ville de Chantilly pour la réalisation du PEM de la Gare de Chantilly-Gouvieux, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/30 POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE CHANTILLY-GOUVIEUX : PASSATION D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA CCAC ET LA VILLE DE CHANTILLY

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention de fonds de concours entre la CCAC et la Ville de Chantilly pour la réalisation du PEM de la Gare de Chantilly-Gouvieux, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/31 CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA REALISATION DE LA PREMIERE PHASE DE LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de financement relative à la réalisation de la première phase de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/32 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Autorisé, à l'unanimité, les modifications suivantes apportées au tableau des effectifs :

- Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression des postes de Chargé de mission Transition écologique, technicien principal 2^{ème} classe ; Instructeur Droit des sols, attaché principal ; et Régisseur de l'hippodrome, agent technique 2^{ème} classe.

* * * * *

La séance est levée à 21H45.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 9 avril 2024.



Le Président,

François DESHAYES